

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 19 juillet 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssef, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Capanema, Mme Chaumillon, Mme Pierre

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Chaumillon
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Dellac
Mme Lecroq donnant pouvoir à M. Bedreddine
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
M. Monany donnant pouvoir à Mme Ségura
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani
M. Fourcade donnant pouvoir à M. Molossi
M. Laporte donnant pouvoir à Mme Capanema
M. Cannarozzo donnant pouvoir à Mme Maroun

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Martin, Mme Franclet



Délibération n° 2021-VII-39 du 19 juillet 2021

COMPTE RENDU AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION PRÉVUE PAR L'ARTICLE L 3221-11 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

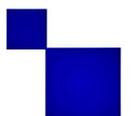
Le conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier son article L 3221-11,

Vu sa délibération n°2015-IV-14 du 2 avril 2015 déléguant à son président certaines décisions relatives aux marchés,

Vu le rapport de son président,

après en avoir délibéré,



- DONNE ACTE à son président des comptes rendus qui lui ont été faits de l'exécution de la délégation pour prendre toutes décisions relatives aux marchés sans formalités préalables durant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.